

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

CONSEIL NATIONAL DES CHARGEURS DU
CAMEROUN

COMMISSION INTERNE DE PASSATION
DES MARCHES

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

CAMEROON NATIONAL SHIPPERS'S
COUNCIL

INTERNAL TENDER BOARD

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N°002/AONO/CNCC/CIPM/2023 DU 22 FEVRIER 2023

**POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE LATERISSAGE DU SITE DU CENTRE
DE VIE DE GAROUA-BOULAI POUR LE COMPTE DU CONSEIL NATIONAL DES**

CHARGEURS DU CAMEROUN (CNCC)

EN PROCEDURE D'URGENCE

FINANCEMENT : BUDGET DU CNCC - EXERCICE 2023

1. OBJET

Le Directeur Général du Conseil National des Chargeurs du Cameroun (CNCC) lance un Appel d'Offres National Ouvert relatif **aux les travaux de latérissage du site du centre de vie de Garoua-Boulai pour le compte du Conseil National des Chargeurs du Cameroun (CNCC)** en un seul lot.

2. CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux, objets du présent Appel d'Offres comprennent Les prestations suivantes dont la liste n'est pas exhaustive :

TERRASSEMENT DU SITE:

- Installations du chantier;
- Essais géotechniques complémentaires;
- Décapage, débroussaillage et abattage des arbres sur site ;
- Remblai de latérite, nivellement et compactage de la plateforme compactage à 90% de l'OPM d'épaisseur 40 cm ;
- Ect...

3. DELAI D'EXECUTION

Le délai maximum prévu par le Maître d'ouvrage pour l'exécution de la prestation, objet du présent appel d'offres est de : **Trois (03) mois.**

4. ALLOTISSEMENT

Le présent appel d'offres est constitué d'un seul lot.

5. COUT PREVISIONNEL

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de : **35 000 000 (Trente-cinq millions) francs CFA Toutes Taxes Comprises.**

6. PARTICIPATION ET ORIGINE

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte aux entreprises de droit camerounais installées au Cameroun et justifiant des capacités, compétences et expertise avérées dans le domaine.

7. FINANCEMENT

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés entièrement par le budget du Conseil National des Chargeurs du Cameroun (CNCC), exercice 2023.

8. CONSULTATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables au **Secrétariat du Directeur Général du Conseil National des Chargeurs du Cameroun à Douala**, au Centre des Affaires Maritimes, 3^{ème} étage Immeuble IGH., **Tél. : 233 43 67 67 Fax : 233 43 70 17**, dès publication du présent avis.

9. ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu, aux heures ouvrables, au **Secrétariat du Directeur Général du Conseil National des Chargeurs du Cameroun à Douala**, au Centre des Affaires Maritimes, 3^{ème} étage Immeuble IGH., **Tél. : 233 43 67 67 Fax : 233 43 70 17**, dès publication du présent Avis, contre présentation de l'original de la quittance de versement d'une somme non remboursable de **54 000 (Cinquante quatre mille) FCFA**, effectué dans le compte n° 335 98800001-89 CAS-ARMP domicilié à la BICEC.

10. REMISE DES OFFRES

Les offres rédigées en français ou en anglais en sept (07) exemplaires, dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, seront déposées à la Direction Générale du Conseil National des Chargeurs du Cameroun, au plus tard le **27 Mars 2023 à 12 heures** précises, et devront porter la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°002/AONO/CNCC/CIPM/2023 DU 22 FEVRIER 2023
POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE LATERISSAGE DU SITE DU CENTRE DE
VIE DE GAROUA-BOULAI POUR LE COMPTE DU CONSEIL NATIONAL DES
CHARGEURS DU CAMEROUN
« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

11. CAUTIONNEMENT PROVISOIRE

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'un montant de **700 000 (Sept cent mille) Francs CFA** ;

Ce cautionnement provisoire doit être délivré par un établissement bancaire ou une compagnie d'assurance agréé par le Ministère en charge des Finances du Cameroun, dont la liste figure dans la pièce 11 du DAO, et d'une durée de validité de cent vingt (120) jours, à compter de la date limite de dépôt desdites offres.

Toutefois, les petites et moyennes entreprises à capitaux et dirigeants nationaux ainsi que les organisations de la société civile peuvent produire, à la place du cautionnement, soit un chèque certifié, soit un chèque banque, soit une hypothèque légale.



12. RECEVABILITE DES OFFRES

Toute offre non produite en sept (07) exemplaires (un original et six copies), incomplète, non conforme aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres ou ne respectant pas les modèles des pièces du dossier d'appel d'offres sera déclarée irrecevable.

Sous peine de rejet de l'offre, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Les publications relatives à cet appel d'offres seront faites concomitamment au Journal Des Marchés de l'ARMP (JDM).

13. OUVERTURE DES PLIS :

L'ouverture des plis se fera en un temps.

L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières se fera le **27 Mars 2023, à 13 heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès du CNCC.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier.

14. CRITÈRES DE QUALIFICATION

14.1- Principaux critères éliminatoires:

Les critères éliminatoires sont les suivants :

- Offre administrative incomplète au terme d'un délai éventuel accordé ;
- Omission dans le bordereau des prix unitaires, d'un prix quantifié ;
- Fausse déclaration ou pièces falsifiées ;
- Absence de la caution de soumission ;
- Absence d'au moins une (01) référence dans les travaux d'aménagement de plateformes ;
- Note technique inférieure à 15 oui sur 18.

2 CRITÈRES ESSENTIELS

14.2- Principaux critères de qualification

Ils concernent les points suivants :

A. La présentation de l'offre : **3 (oui/non)** ;

B. Le Chiffre d'Affaires: **1 (oui/non)** ;

- Le chiffre d'affaires cumulé des trois derniers exercices supérieur ou égal à 50 000 000 de FCFA sur les DSF.

C. Les renseignements sur les qualifications : **2 (oui/non)** ;

- Expérience générale dans le domaine du génie civil ;
- Expérience spécifique dans les travaux d'aménagement de plateformes.

D. Les renseignements sur le matériel : **5(oui/non)** ;

E. Les renseignements sur le personnel : **4 (oui/non)** ;

F. La note méthodologique, la visite des lieux et le planning : **3 (oui/non)**.

- Organisation du chantier ;
- Planning de chantier.

Le non-respect d'au moins **quinze (15) critères sur les dix huit (18)** entraîne l'élimination de l'offre.

La notation se fera selon le mode binaire (oui ou non).

15. ATTRIBUTION

Le Maître d'Ouvrage attribuera le Marché au soumissionnaire dont l'offre financière aura été évaluée la moins disante et dont l'offre technique sera jugée conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

16. DURÉE DE VALIDITÉ DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant une durée de quatre vingt dix (90) jours à partir de la date fixée pour la remise des offres.

17. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

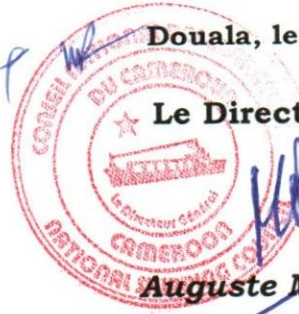
Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Secrétariat du Directeur Général du Conseil National des Chargeurs du Cameroun à Douala, au Centre des Affaires Maritimes, 3ème étage Immeuble IGH. Tél. : 233 43 67 67 Fax : 233 43 70 17, dès publication du présent avis.

Ampliations :

- JDM/ARMP
- CIPM/CNCC
- ARCHIVES
- AFFICHAGE

Douala, le 1^{er} Mars 2023

Le Directeur Général



Auguste MBAPPE PENDA